

**Commissions spécialisées du
Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CR2H)
des Pays de la Loire**

	Pilote(s)	Objectifs / Thématiques traitées	Composition (variable en fonction de l'ordre du jour)
Commission Hébergement et Accès au Logement (CHAL)	DREAL / SIAL / DPH (unité habitat adapté et politiques sociales du logement) DREETS (pôle des solidarités)	<ul style="list-style-type: none"> rendre un avis sur le PDALHPD de chaque département ou le volet hébergement du PDHH avant son adoption ; coordonner les PDALHPD et le volet hébergement du PDHH au regard des enjeux régionaux identifiés et les évaluer ; rendre un avis, lorsqu'il est requis, sur les appels à projets relatifs à la politique sociale du logement et de l'hébergement ; rendre un avis, lorsqu'il est requis, sur les demandes d'ouverture ou d'extension des résidences sociales (maisons relais, foyers jeunes travailleurs) ; assurer le pilotage et le suivi sur le logement étudiant et le logement des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> collectivités : Région, Départements, Nantes Métropole, Angers Loire Métropole, Laval agglomération, Le Mans Métropole, la CARY ; professionnels : USH, CAF de chaque département, Soliha, Action logement, CCAS des 5 villes principales de la région ; organismes et associations : CNL, FNARS, URIOPSS, CLCV, UNAF0, URHAJ, CHRS, SIAO, représentant du CCRPA, URAF, URPI ; services de l'État : DDETS, DDT, DREAL, DREETS, SGAR, Rectorat, CROUS, Université, ARS.
Comité d'Animation des Dispositifs d'Observation Locaux (CADOL)	DREAL / SIAL / DPH (unité habitat durable et marchés du logement)	<ul style="list-style-type: none"> partager la connaissance et les méthodes d'observation en matière d'habitat ; mettre en perspective les problématiques locales avec les échelles régionale et nationale ; orienter / accompagner les collectivités dans leurs démarches d'observation ; faire émerger une vision partagée des problématiques « habitat » susceptibles d'éclairer les choix des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> collectivités : Région, Départements, EPCI engagés dans une politique de l'habitat dans le cadre d'un PLH exécutoire ; professionnels : USH, FPI, FFB, notaires, CAPEB, CDC, Action Logement, Soliha, EPF de Vendée, EPF de Loire-Atlantique ; organismes et associations : agences d'urbanisme, ADIL, Habitat et Développement, FNARS, URHAJ, SNAL, OLOMA, CINA ; services de l'État : DDT(M), DDETS, DREAL (SIAL, SCTE), INSEE, DREETS, CEREMA, ADEME, SGAR.
Commission Développement de l'Offre de Logements sous l'angle du développement durable (DOLDD)	DREAL / SIAL / DPH (unité habitat durable et marchés du logement) USH des Pays de la Loire	<ul style="list-style-type: none"> développer une culture partagée entre acteurs de l'acte de construire ; concourir à la transparence entre partenaires ; éclairer les différentes politiques des partenaires et permettre de leur apporter des améliorations en vue d'une meilleure harmonisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités : délégataires des aides à la pierre ; professionnels : organismes HLM, Action logement, CDC, aménageurs, EPF ; services de l'État : DDT(M), DREAL.
Commission propriété privée	DREAL / SIAL / DPH (unité habitat durable et marchés du logement)	<ul style="list-style-type: none"> échanger et approfondir des dispositifs liés au parc privé tel que l'investissement locatif privé ou l'accession à la propriété. (cette commission ne traite pas des questions de rénovation et d'amélioration du parc privé). 	<ul style="list-style-type: none"> collectivités : Départements, collectivités concernées par les dispositifs à l'ordre du jour ; professionnels : FPI, FFB, CAPEB, USH, Soliha, Notaires, Action Logement ; organismes et associations : ADIL, agences d'urbanisme, OLOMA, UNIS, CNL, URPI, UMF, MEDEF, FNAIM ; services de l'État : DDT(M), DREAL.
Commission rénovation de l'habitat	DREAL / SIAL / DPH (unité amélioration du parc privé ; unité financement du parc public)	<ul style="list-style-type: none"> réfléchir sur la thématique réhabilitation ; contribuer à l'amélioration du parc privé et public existant ; assurer le pilotage et l'animation du plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB) ; décliner en région le Club national des initiatives locales pour la rénovation énergétique ; rendre un avis sur les demandes d'agrément d'un nouvel opérateur (tel que mentionné à l'article R.232-4 du Code de l'énergie) assurant l'accompagnement du service public de performance énergétique de l'habitat, avant la prise de décision d'agrément par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). 	<ul style="list-style-type: none"> collectivités : Région, Départements et intercommunalités délégataires Anah ; professionnels : USH, FFB, CAPEB, Action Logement, opérateurs de dispositifs opérationnels Anah, conseillers des Espaces Conseil France Rénov' ; organismes et associations : Conseil de l'ordre des architectes, Union nationale des syndicats français d'architecte, ADIL, URPI, Procvivis, QUALIBAT, Union régionale des CAUE, Novabuild, Atlanbois, SYDEV ; services de l'État : DDT(M), DREAL, ADEME, CEREMA, DREETS (pôle concurrence, consommation et répressions des fraudes)
Sous-commission rénovation de l'habitat / copropriétés	DREAL / SIAL / DPH (unité amélioration du parc privé)	<ul style="list-style-type: none"> promouvoir la politique nationale de réhabilitation du parc de logements en copropriétés et notamment le plan national Initiative Copropriétés (PIC) ; suivre la mise en œuvre du plan régional en faveur de l'amélioration du parc de logements en copropriété ; examiner les demandes d'inscription de copropriétés sur la liste de suivi régional du PIC et formuler un avis au préfet de région ; valoriser les bonnes pratiques et les initiatives locales en termes d'observation, de repérage, d'accompagnement et de traitement ; être un lieu d'échanges et de propositions en termes de travaux à conduire ou de pistes d'amélioration. 	<ul style="list-style-type: none"> collectivités : Région, Départements et intercommunalités délégataires des aides Anah ; professionnels : USH, Banque des territoires, opérateurs de dispositifs opérationnels Anah, conseillers des espaces conseil France Rénov', Chambres des notaires, FFB, CAPEB ; organismes et associations : ADIL, Association des responsables de copropriétés (ARC), URPI, Atlanbois, Conseil de l'ordre des architectes, observatoires (AURA, AURAN), Procvivis, Cabinet Masson, CLCV, UFC Que choisir, FNAIM, La Copro des possibles, La Poste, Les Compagnons bâtisseurs ; services de l'État : DDT(M), DREAL, CEREMA, DREETS (pôle concurrence, consommation et répression des fraudes), Anah siège.
Commission lutte contre l'habitat indigne (LHI)	DREAL / SIAL / DPH (unité amélioration du parc privé) ARS des Pays de la Loire	<ul style="list-style-type: none"> coordonner les actions interministérielles de lutte contre l'habitat indigne ; favoriser un langage commun ; informer les acteurs sur les dispositifs, les outils et leurs utilisations ; développer les moyens incitatifs et coercitifs en créant une synergie entre les intervenants et en exposant des cas exemplaires. 	<ul style="list-style-type: none"> collectivités : Départements et intercommunalités délégataires des aides de l'Anah ; professionnels : SCHS, Soliha, CAF, MSA (mutualité sociale agricole), CAPEB, FFB, opérateurs de dispositifs opérationnels ; associations, organisations et représentants d'usagers : ADIL, URPI, UFC Que choisir, CLCV ; services État : ARS, DREAL, DDT(M), DDETS, DREETS, sous-préfet référent LHI.